



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 9 juin 2020

La séance est ouverte à 20h00.

Madame Rachel GIRARD est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation et signature : du compte-rendu de la réunion du jeudi 28 mai 2020

Des modifications sont apportées à la demande de Monique CHABOT-LACHAL :

Point 3 « Election des adjoints » :

- Prise de parole d'« agir avec vous » avec proposition (refusée) d'une liste mixte d'adjoints
- Aucune référence à la communication *interne/externe* pendant la séance

Intervention de Michel PERRIN sur les conséquences de la campagne électorale et l'élection du 15 mars 2020.

Réponse d'« agir avec vous ».

2. Délibérations prises à la majorité par les membres du Conseil Municipal pour :

- **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Conformément aux articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L.212-34 du code du Patrimoine, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de missions qui relèvent normalement de sa compétence.

Ces délégations portent sur 29 points relatifs à l'urbanisme, patrimoine, voirie, finances, assurances, scolaire.....

Le Conseil Municipal se prononce à 18 voix pour contre 1 abstention.

- **Indemnités du Maire et des Adjoints :**

L'article L.2123-17 du CGCT pose le principe de la gratuité des fonctions de Maire et d'adjoint. Néanmoins, le Maire et les Adjoints peuvent bénéficier d'indemnités de fonction. Le barème des indemnités varie en fonction de la population.

Les articles 92 et 93 de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduisent de nouveaux plafonds indemnitaires pour les Maires et les Adjoints.

La commune disposant de 1 589 habitants, il est proposé d'attribuer un taux de 51.6 % de l'indice brut 1027 pour le Maire et un taux de 19.8 % du même indice pour les adjoints.

Le Maire précise que par souci d'économies, le choix a été fait de n'appliquer les nouveaux plafonds qu'à compter de juin 2020.

Par ailleurs, au vu le nombre d'habitants à St Romain, possibilité était donnée d'élire un 5^{ème} adjoint, mais la préférence est allée vers la nomination de 2 conseillers délégués dont l'indemnité est comprise dans l'enveloppe « Maire/Adjoints ».

A noter que les indemnités Maire/Adjoints/Conseillers délégués n'augmenteront pas en cours de mandat.

Le Conseil Municipal se prononce à 15 voix pour et 4 voix contre.

- Création de 2 postes de Conseiller Délégué :

Conformément aux articles L. 2122-18, L.2122-20 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, sont ainsi nommés par arrêté du Maire :

- Michel PERRIN aux Finances
- Cédric GIRAUD au suivi des Bâtiments communaux

- Nomination des différents délégués auprès des commissions et organismes en lien avec la commune :

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, ou un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour nommer les conseillers suivants :

1) Commissions :

- Bâtiments : G. Joyet (Président) ; M. Perrin, C. Giraud, F. Halegua, JM Coquard, D. Michallet, J. Saillant, B. Bissuel (membres)
- Urbanisme/environnement: P. Giraud (Vice-Président) ; G. Nil, G. Joyet, JM Coquard, C. Giraud, M. Perrin, B. Nove-Josserand, R. Charles, D. Michallet, M. Chabot-Lachal (membres)
- Petite enfance : P. Giraud (Vice-Président) ; S. Joyet, R. Girard, V. Bondenat, A. Collomb, E. Michallet, M. Chabot-Lachal (membres)
- Voirie : JM Coquard (Vice-Président) ; B. Bissuel, C. Giraud, S. Joyet, V. Bondenat, B. Nove-Josserand, J. Saillant (membres)
- Marchés/commerces : JM Coquard (Vice-Président) ; R. Charles, F. Halegua, G. Nil, M. Chabot-Lachal (membres)
- Communication/culture : G. Nil (Vice-Présidente) ; M. Perrin, R. Charles, G. Ferrière, F. Halegua, E. Michallet (membres)

- Associations/salles : R. Charles (Vice-Présidente) ; G. Ferrière, G. Nil, S. Joyet, B. Bissuel, A. Collomb, J. Saillant (membres)
- Finances : M. Perrin (Vice-Président) ; R. Girard, M. Chabot-Lachal, E. Michallet, G. Nil (membres)
- 2) CAO : G. Joyet, JM Coquard, P. Giraud (titulaires); G. Nil, R. Charles, D. Michallet, C. Giraud (suppléants)
- 3) SIERT (syndicat des eaux de Tarare) : P. Giraud (par sa délégation distribution eau)
- 4) SYDER (syndicat d'électrification) : JM Coquard (titulaire), B. Bissuel (suppléant)
- 5) CNAS (comité national d'action sociale) : G. Nil (déléguee locale)
- 6) SRDC (syndicat de développement de la fibre) : G. Joyet (titulaire) ; G. Nil, J. Saillant (suppléants)
- 7) ADMR (aide à domicile) : R. Charles (titulaire) ; G. Nil (suppléante)
- 8) MFR (maison familiale) : P. Giraud (titulaire) : G. Nil (suppléante)
- 9) Ambroisie/chenilles processionnaires : V. Bondenat, JM Coquard (référents)
- 10) Correspondant défense : M. Perrin

- Tirage au sort des jurés d'assises :

Relativement à l'arrêté n°69-2020-04-01-001 du 1er avril 2020, La Préfecture du Rhône demande au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort prévu à l'article 261 du code de procédure pénale.

Chaque commune doit désigner des jurés d'assises en fonction du nombre d'habitants.

Relativement à la commune de St Romain, la Cour d'Appel de Lyon demande de tirer au sort les 3 jurés d'assises pour l'année 2021.

Le tirage au sort est réalisé à partir de la liste générale des électeurs pour l'année 2020. Un courrier sera envoyé aux 3 personnes tirées au sort, à savoir : M. David VIAL, M. BOONE Nicolas Laurent et M. PONCET Gilles Jean-Michel.

- Création de postes d'adjoints techniques saisonniers :

Proposition de recrutement en CDD de 8 personnes du 15 juin au 28 août 2020 inclus, pour renforcer l'équipe des agents techniques afin d'effectuer des travaux saisonniers de manutention : entretien des espaces verts, des salles municipales, du fleurissement, et de la voirie.

Pour pouvoir procéder au recrutement, il convient de créer les emplois saisonniers correspondants, selon les dispositions de l'article 3 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 - art. 17.

Dans le contexte de crise actuel, les consignes sanitaires seront appliquées et devront être respectées.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour ces créations de poste.

- Informations diverses :

Proposition de Daniel Michallet de créer une commission agricole rassemblant les agriculteurs de St Romain ; Pascal Giraud répond que pour la commission urbanisme il y a des instances qui participent lors des réunions (chambre d'agriculture représentant l'ensemble des agriculteurs et le syndicat agricole de St Romain ; le thème de cette commission ferait doublon avec la commission urbanisme existante.

Lecture par le Maire d'un courrier de Mme Régine Chambon : locataire de la rue Centrale, elle souhaite que son propriétaire, Joseph Michallet, modifie l'installation en gaz qui représente un danger pour son logement. Ses demandes successives étant restées sans réponse, elle souhaite que la commune intervienne auprès du propriétaire.

Le Maire demande à Daniel Michallet, neveu de Joseph Michallet, de bien vouloir se charger de solder rapidement ce dossier et de faire un retour au prochain conseil municipal en tant qu'élu et membre de sa famille.

Information aux administrés : présentation par le bailleur du projet OPAC « route de la gare » à venir.

- **Compte rendu des adjoints :**

Scolaire :

Pascal GIRAUD explique que la mise en place de l'organisation se poursuit malgré la fermeture de la cantine (repas préparés par les parents).

Il remercie le corps enseignant et le personnel communal pour leur implication pendant la crise.

Réouverture de la micro-crèche il y a un mois suite à une forte demande, 9 enfants présents et 1 place d'urgence ; elle sera fermée du 24 juillet au 28 août.

La journée de rencontre avec les nouvelles familles est prévue le 27 juillet.

Stade de football en synthétique :

Pascal Giraud se réjouit de l'aboutissement de ce projet suite à la demande du club en février 2018.

Eclairage par LED prévu ce jour.

Réception du terrain vendredi 5 juin.

Le terrain est ouvert à tous mais compte-tenu des consignes sanitaires, les conditions d'accès seront limitées.

Associations :

Régine Charles informe que les associations boules et tennis ont repris leurs activités extérieures.

Le club des jeunes restera fermé pour des raisons sanitaires (activités limitées à 10 personnes).

Voirie/espaces verts :

Concernant le parking de la gare, JM Coquard indique que les bordures sont posées, l'enrobé doit être posé prochainement. La résine et le mobilier urbain sont également prévus.

Le lot espaces verts a été sorti du marché public et confié à des entreprises locales qui n'ont pas communiqué leurs prix pour le moment ; les plantations sont prévues en septembre/octobre.

Cheminement Route des sœurs/Vergers : reprise du mur.

Abribus demandé au Département route du Chillon.

Voirie intercommunale : tapis d'enrobé réalisé à Buffetières/Route de Solemy.

Croix cassée à la Chatonnière : 2 experts rencontrés, travaux à venir par la marbrerie Soly ; la commune n'est pas en cause.

Plantation des fleurs réalisée dans le village.

Pose d'un panneau dans le parking de la salle polyvalente et terrain de pétanque pour interdire moto et quad sur le terrain en gorrhe.

La commission voirie/marchés va se réunir prochainement.

Communication :

Géraldine Nil informe que le Maire et les Adjointes/conseillers délégués se réuniront tous les mardis et feront un compte-rendu qui sera diffusé.

La feuille d'été est en cours de préparation.

Le site de la Mairie et le compte FaceBook sont en cours de mise à jour.

Court de tennis :

Guy Joyet indique que le court devrait être opérationnel vers le 14 juillet ; il reste de la peinture et les traçages à réaliser. Ces travaux sont demandés par le club depuis 2014 (ainsi que le stade de foot synthétique).

Annnonce des déclarations préalables et des permis de construire.

Questions diverses :

Jeremmy Saillant souhaite savoir où en est la demande faite à la Région pour que la gare de St Romain soit davantage desservie sur la ligne Lyon/Roanne.

Cette demande n'ayant pas eu de retour de la SNCF/RFF. Guy Joyet demande à Jeremmy Saillant de bien vouloir prendre en main ce dossier, l'estimant compétent sur le sujet et faisant par ailleurs parti de l'association 2RATL ; Jeremmy Saillant refuse sous le motif que ce dossier n'avancera pas sans l'intervention du Maire ; il accepte donc uniquement d'accompagner Guy Joyet en réunion avec les personnes contactées par l'association.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 7 juillet 2020 à 20h00

La séance est levée à 21h40